**Consultation pour la désignation d'un commissaire au compte pour les exercices 2024/2025 et 2026**

L’association ibsar est une association régie par les dispositions du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, lance un avis de consultation pour la désignation d'un commissaire au compte au titre des exercices 2024/2025 et 2026. Les personnes qui désirent soumissionnés cette consultation doivent envoyées leurs offres comprenant:

- La présentation du cabinet

- Un RNE récent de moins de 3 mois

- Copie de la carte professionnelle valide

- La proposition technique

- Le CV de l'équipe intervenante

- L'expérience du cabinet notamment en matière d'audite des associations

Les offres doivent parvenir à l'adresse suivante:

- 10 Rue de Hollande 1000 Tunis

- les soumissionnaires peuvent envoyés l'offres par email à l'adresse suivante:

- ibsar@live.fr

Les derniers délais de remise des offres fixés pour le 11 octobre 2024 à 17:00.

Apres le 11 octobre 2024 à 17:00 les offres envoyés ne sont pas acceptés.

L’association met à la disposition des personnes qui désirent consultés les documents de l'association : les états financiers et les rapports du commissaire au copte 2023 et le rapport moral et financier de l'exercice de 2023.

Pour toutes informations complémentaires appelez le 29180780